

# L'Echo des Relais

Septembre 2019, n°7

## Dans ce numéro :

- Edito 1
- Dossier : La régularisation 2
- Question à la PMI : Les visites de la PMI 4
- Lectures du moment et Trucs et astuces 4
- Article : La formation continue et ses interviews 5
- Le RAM en Images et l'idée recette 6
- A vos agendas 7
- Planning 8

## Edito

La première partie de l'année s'est révélée riche en événements : les job dating, même s'ils ne se sont pas tous conclus par un contrat signé, ont permis de belles rencontres et restent très appréciés des parents et des assistantes maternelles.

"L'été en musique" a également rassemblé, le 21 juin dernier, presque 100 enfants et plus de 30 adultes : un partage bienveillant entre générations. Merci aux enseignantes et aux élèves de CM1-CM2 de l'école Charsonville pour leur accueil et merci aux bénévoles de l'école de musique d'Epieds-en-Beauce venus partager leur passion.

Je souhaite que les vacances, bien méritées, de chacune se passent sous les meilleurs auspices afin que la rentrée soit abordée avec sérénité. Cette dernière sera illustrée par quelques ajustements : temporaires, pour Svetlana qui se rendra le vendredi matin faire des

animations à Beaugency, ou plus pérennes, comme Cécile qui vous accueillera au RAM des Champs d'Eau Ré les jeudis et vendredis à la place d'Edwige, qui a été promue responsable enfance-jeunesse au sein de la Communauté de Communes. Toutes nos félicitations !! Bonne rentrée à toutes !

**Mme Anita Benier**  
 Vice-président en charge des RAM

## ZOOM SUR...

### ÉTÉ EN MUSIQUE

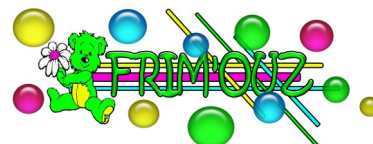
Vendredi 21 juin, 92 enfants et 32 adultes se sont réunis pour fêter l'été en musique. Les élèves de CM1 et de CM2 de l'école de Charsonville et leurs enseignantes ont chanté « Les petits papiers » avant de faire découvrir leur "cup-song". Accompagnés des musiciens de l'école de musique d'Epieds-en-Beauce, les plus jeunes et leurs assistantes maternelles ont présenté des comptines. Des ateliers « découverte des instruments » ont été proposés avant de clôturer par le partage de gourmandises !



## CONTACT

**NOUVEAU!**  
 RETROUVEZ-NOUS SUR  
 LE NOUVEAU SITE WEB !  
[ccterresduvalde Loire.fr](http://ccterresduvalde Loire.fr)

Relais Assistantes Maternelles Frim'Ouz  
 61 rue de la Planche 45130 Baccon  
[ram.frimouz@ccterresduvalde Loire.fr](mailto:ram.frimouz@ccterresduvalde Loire.fr)  
 06 82 92 95 91





## FICHE REGULARISATION

### La régularisation de salaire en année incomplète

#### ■ Les contrats visés

La régularisation ne concerne que les contrats en CDI pour un accueil régulier en année incomplète.

**RUPTURE EN ANNEE COMPLETE :** pas de régularisation. En fin de contrat : peuvent s'ajouter une indemnité de congés payés non pris et une indemnité de rupture de contrat à déterminer selon les cas.

**RUPTURE EN ANNEE INCOMPLETE :** l'employeur a l'obligation de vérifier s'il faut procéder à une régularisation de salaire. En fin de contrat : peuvent s'ajouter une indemnité de congés payés non pris et non payés et une indemnité de rupture de contrat à déterminer selon les cas.

#### ■ Pourquoi régulariser ?

Le salarié perçoit un salaire mensuel identique chaque mois quel que soit le nombre de semaines d'accueil réalisé sur le mois considéré. La rémunération est lissée sur une période de 12 mois consécutifs.

Lorsque la rupture du contrat de travail intervient avant la fin de la période de 12 mois, toutes les heures de travail effectuées n'ont pas nécessairement été rémunérées du fait du lissage du salaire.

L'employeur doit par conséquent comparer les heures de travail réellement effectuées sur les 12 mois en cours avec celles rémunérées conformément à la mensualisation.

Si l'employeur a payé moins d'heures que les heures réellement réalisées, il devra procéder à une régularisation.

Si l'assistant maternel a perçu un salaire supérieur à son temps de travail réel, le trop-perçu reste acquis à ce dernier (sauf en cas d'abus de droit apprécié souverainement par les juges).

#### ■ Que régulariser ?

Uniquement les salaires. La régularisation est soumise à cotisations et a le caractère de salaire.

Par conséquent, le cas échéant, elle sera prise en compte dans le calcul de l'indemnité de congés payés et de l'indemnité de rupture. Il convient donc de la calculer en premier.

#### ■ Quand régulariser ?

**En fin de contrat.**

En pratique, à chaque date anniversaire de signature du contrat de travail, il est opportun de replanifier sur les 12 prochains mois l'accueil de l'enfant et de vérifier si sur la période écoulée, toutes les semaines travaillées ont bien été rémunérées.

Par ailleurs, il faut vérifier s'il convient de procéder à une régularisation de salaire, à chaque modification du contrat de travail, notamment en cas d'un passage d'un accueil régulier en année incomplète à un accueil régulier en année complète.

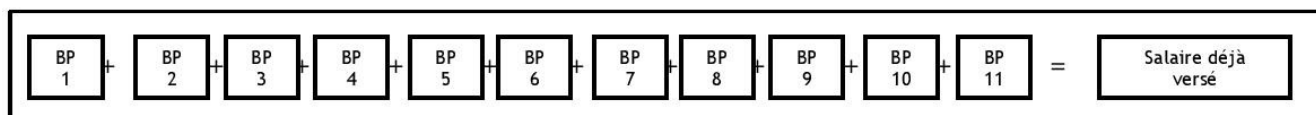


Le contrat de travail des assistants maternels

■ **Comment régulariser ?**

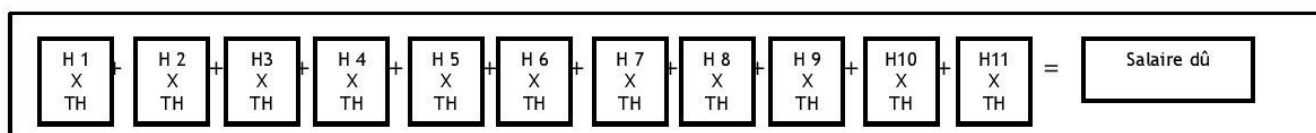
→ **Calculer la somme des salaires déjà versés au salarié au cours du contrat** (de l'embauche à la rupture)

Il convient de cumuler les salaires versés au salarié hors indemnités à partir des bulletins de paie (BP) établis



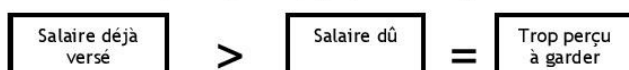
→ **Calculer la somme des salaires qui aurait du être versée compte tenu des heures réellement effectuées par le salarié à la date de la rupture du contrat, sans remettre en cause la mensualisation**

C'est égal au nombre d'heures de travail (H) effectué après analyse des plannings multiplié par le taux horaire (TH) contractuel pour les heures normales et complémentaires et par le taux contractuel majoré pour les heures majorées

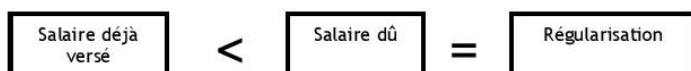


→ Le **Montant de l'indemnité de régularisation** : c'est la différence entre la somme des heures rémunérées au salarié et la somme des heures réellement effectuées

Si le montant est positif, le trop-perçu reste acquis à l'assistant maternel (article 18 de la CCN des assistants maternels).



Si ce montant est négatif, la somme manquante doit être rémunérée.



**Les congés payés** n'ont pas à être comptabilisés puisqu'ils sont rémunérés en plus de la mensualisation. Il en est de même pour les heures complémentaires ou majorées déjà rémunérées.

**Concernant les jours fériés :**

- s'ils ont été travaillés conformément au contrat, ils ont été payées le mois considéré et doivent être comptabilisés dans la somme des heures effectuées
- s'ils ont été chômés et payés conformément au contrat, ils ont été payées le mois considéré et doivent être comptabilisés dans la somme des heures effectuées
- s'ils ont été chômés et non payés conformément au contrat, ils n'ont pas été payées et n'ont pas à être comptabilisés dans la somme des heures effectuées



# Question à la PMI : Les visites de la PMI

**A l'occasion de la première demande, du renouvellement, d'un déménagement ou sans motif, les professionnelles des services de PMI peuvent se rendre au domicile des professionnelles. Auréline LAIR et Hélène RENAUDIN répondent à nos questions.**

## Comment sont organisées les visites au domicile des professionnelles ?

Il existe différentes visites :

- Les visites, dans le cadre de l'agrément (première demande, renouvellement, extension, dérogation, déménagement...), sont programmées et les professionnelles sont informées par courrier, mail ou appel téléphonique.

- Les visites de suivi, programmées ou non, pour accompagner et soutenir les professionnelles en fonction des besoins.

- Les visites inopinées, non programmées, afin de vérifier les conditions d'accueil.

## Comment être informées des normes de sécurité et se préparer à l'entretien ?

Les critères de l'agrément prennent leurs sources sur le référentiel et le décret relatif aux « conditions matérielles d'accueil et de sécurité ». Ces documents se trouvent facilement sur internet. De plus, le matériel utilisé doit répondre aux normes européennes et AFNOR (Agence Française de Normalisation).

La cellule de gestion (pour le Loiret) ou le service de PPMI (pour le Loir-et-Cher) répondent aux questions et transmettent (pour le Loiret) un document sur les consignes de sécurité. A cela s'ajoutent des magazines comme « l'assmat » ou des sites comme « lesprosdelapetiteenfance.fr » « assistant-maternel-41.fr », qui permettent aux profes-

sionnelles de se tenir informées des nouveautés. Une nouvelle formation continue est également proposée : « Préparer son entretien de renouvellement d'agrément avec la PMI ».

## Que faire en cas de déménagement ?

Qu'il soit dans le même département ou dans un autre, il faut prévenir, par lettre recommandée avec avis de réception, les services de PMI 15 jours avant son déménagement. Une visite sera organisée dans un délai d'un mois. En attendant les professionnelles peuvent continuer à exercer. En cas de changement de département, il faudra joindre une copie de l'agrément et de préférence prévenir le service de PMI de l'ancienne habitation.

## Comment s'organise le renouvellement d'agrément ?

La cellule de gestion ou le service de PPMI envoient un document CERFA à compléter et à retourner le plus rapidement possible. Les professionnelles de PMI ont un délai de 3 mois pour organiser la visite au domicile. N'hésitez pas à contacter les services si vous ne recevez pas le CERFA 4 mois avant la date de votre renouvellement.

**Nous remercions Auréline LAIR et Hélène RENAUDIN, des services de PMI du 41 et du 45, d'avoir répondu à nos questions.**

« Les Assistantes

Maternelles

peuvent nous

contacter à tout

moment si elles ont

des questions aussi

bien sur la sécurité

que sur leur

quotidien. Nous

sommes là aussi

pour ça ! » Les

professionnelles de

PMI 41 et 45.

## LECTURES DU MOMENT...

Mélanie (AM sur Tripleville) partage avec nous trois livres de sa bibliothèque.



**VOUS AUSSI N'HÉSITEZ PAS À PARTAGER VOS LECTURES, VOS TRUCS ET ASTUCES, VOS RECETTES !**

RAM.FRIMOUZ@CCTERRRESDUVALDE LOIRE.FR

## DES TRUCS ET ASTUCES...

### Les pochoirs.

Matériel :

- ◆ Peinture
- ◆ Feuilles
- ◆ Éponges / rouleaux

Imprimer puis découper une forme (animaux, lettre...)

Fixer la forme, à l'aide de pâte à fixe, sur une feuille vierge (au centre, dans un angle...).

À l'aide d'une éponge ou d'un rouleau recouvrir de peinture.

Une fois sec, décoller la forme.



Deux œuvres en une activité !  
Merci Charlotte (AM de Villermain)

# Article : La formation continue

Septembre  
2019, n°7

**Au regard du nombre de mails envoyés sur le sujet par l'animatrice du RAM, les professionnelles demandent à en savoir plus sur la formation continue. Quels sont vos droits ?**

La branche professionnelle des assistantes maternelles du particulier employeur est composée de représentants employeurs (FEPEM) et de représentants salariés (CSAFAM, SPAMAF, UNSA, CGT). Cette instance a mandaté IPERIA pour développer et faire reconnaître les compétences des professionnelles. C'est ainsi que 230 organismes en France sont labellisés IPERIA pour vous proposer des formations.

## Qu'est-il proposé ?

♦ Au moins **21 modules** portant sur différents thèmes, d'une durée variable en fonction des sujets, permettant d'obtenir une attestation de suivi de formation valorisée dans votre passeport professionnel.

♦ Ces modules sont répartis en **9 blocs de formation**. A l'aide des modules courts et d'une évaluation vous pouvez obtenir des blocs de formation.

♦ Le **titre d'assistante ma-**

**ternelle**, de niveau 5, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles et reconnu par la branche professionnelle. Vous pouvez valider ce titre via la Validation des Acquis d'Expérience (VAE) ou par la validation de 7 blocs de formation. Une présentation orale devant un jury finalisera l'obtention du titre.

## Quels sont nos droits ?

Deux dispositifs s'offrent aux professionnelles :

♦ Le **plan de développement des compétences** (Anciennement plan de formation) représentant **58h de formation par an, dès la première heure travaillée** avec soit le maintien de la rémunération soit une allocation formation si celle-ci se déroule hors temps d'accueil.

♦ Le **Compte Professionnel de Formation** (CPF) qui représente depuis 2019 un crédit en eu-

ros. Rendez-vous sur [mon-compteactivite.gouv.fr](http://mon-compteactivite.gouv.fr)

## Comment partir en formation ?

Les formations peuvent être en présentiel, en semaine ou le samedi, ou à distance en fonction des modules. Avant tout, il faut choisir le module puis se rapprocher d'un organisme de formation. Autour de chez vous, vous trouverez Forma Santé, IFCAS, Plannète enfance ou via formation. Bretagne compétence propose de la formation à distance.

Une inscription avec un dossier sera à remplir et un employeur facilitateur devra être nommé. Celui-ci garantit à l'organisme de formation que vous êtes en emploi et c'est par ce parent-employeur que votre allocation vous sera versée.

Sources : [Catalogue IPERIA](#)

## Astuce

Le RAM peut vous aider à organiser une formation sur votre territoire. C'est le cas pour la formation SST sur Ouzouer-le-Marché en septembre !



# Interview : Elles sont parties en formation !

**Aurélie, AM d'Epieds-en-Beauce, est partie à la rencontre de trois professionnelles ayant déjà participé à un module de formation. Charlotte, Karine et Véronique (AM d'Ouzouer-le-Marché) ont répondu à ses questions.**

## Aurélie : Quels modules avez-vous choisi et pourquoi êtes-vous parties en formation ?

**Charlotte** : J'ai participé à de nombreuses formations comme s'occuper d'un enfant en situation de handicap ; Intégrer des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement ; L'éveil de l'enfant de moins de 3 ans ; L'apprentissage de la langue des signes française et plein d'autres. Elles ne m'ont pas toutes été utiles car elles ne sont pas toutes orientées sur mon métier. J'ai choisi ces formations par intérêt ou par curiosité. Le gain financier n'est pas inintéressant non plus. (rire).

**Karine** : J'ai participé à la formation sauveteur-secouriste du travail car je ne l'avais pas et dans mon travail, je trouve important de l'avoir. Je regrette de ne pas pouvoir en faire plus du fait

de mon emploi du temps. Je trouve que les formations nous apportent beaucoup dans notre travail, elles sont très importantes.

**Véronique** : J'ai choisi le module droits et devoirs dans l'exercice de son métier pour m'informer sur les calculs de contrat en année incomplète et complète.

## Aurélie : Qu'est-ce que vous avez apprécié dans cette formation ?

**Charlotte** : J'ai aimé ce qu'elles m'ont apportées professionnellement. La formation est source de motivation quand on se pose des questions sur la suite de sa carrière. Les formateurs influencent beaucoup la formation et son déroulement. Les salles et équipements sur place ne sont pas toujours adaptés aux thèmes de la formation.

**Karine** : J'ai apprécié de voir plusieurs techniques pour agir en cas de blessure ou d'accident même si pour le moment je ne les pratique pas. Je vais faire le renouvellement pour conserver ce certificat c'est très important.

**Véronique** : J'ai aimé rencontrer d'autres collègues, avoir les réponses à mes questions et m'informer sur le contrat de travail. Les horaires et le lieu (à Ouzouer-le-Marché) étaient bien aussi. Je suis ressortie plus qualifiée et informée. Comme j'étais la seule en année complète nous sommes passés trop rapidement sur le sujet.

## Aurélie : Dans quelle ambiance se déroulent ces journées ?

**Charlotte** : Il y a toujours une bonne



## L'Echo des Relais

ambiance. On a des anecdotes dans lesquelles on se retrouve souvent. Des moments de partages et de rires avec des personnes que l'on ne connaît pas.

**Karine** : Il y avait une très bonne ambiance. Je me suis retrouvée avec une collègue d'Ouzouer-le-Marché. Les autres participantes étaient des alentours et je ne les connaissais pas.

Nous avons bien sympathisé et appris pas mal de choses.

**Véronique** : Il y avait une bonne dynamique, agréable et respectueuse.

**Aurélié** : **Avez-vous prévu de suivre une autre formation ? Si oui, quand et laquelle ?**

**Charlotte** : Oui, mais je ne sais pas encore quel thème et quand.

**Karine** : Je fais le renouvellement du certificat sauveteur secouriste du travail, sur une journée le 28 septembre à Ouzouer-le-Marché.

**Véronique** : J'aimerais faire la formation s'occuper d'un enfant atteint d'Autisme. J'espère pouvoir y participer cette année.

## Le RAM en Images...



**Le Bal des Doudous**

**Baccon**

(7 mai 2019)



**Peinture debout**

**Charsonville**

(13 mai 2019)



**Le Parc Floral**

**Orléans-La Source**

(23 Mai 2019)



**Le moulin Laurentais**

**Huisseau-sur-Mauves**

(10 mai 2019)



**Le spectacle du RAM**

**Epieds-en-Beauce**

(18 juin 2019)



**Maison de retraite**

**Ouzouer-le-Marché**

(5 juillet 2019)



**Collage vitre**

**Verdes**

(24 juin 2019)

## IDÉE CUISINE...

BROWNIES CHOCOLAT NOIX DE COCO

**Préparez, dans des coupelles séparées, les ingrédients suivants :**

- 250g de chocolat au lait
- 1 sachet de sucre vanillé
- 150g de beurre doux
- 3 œufs
- 150g de sucre blanc
- 60g de farine
- Une pincée de sel
- 100g de noix de coco



Avec les enfants :

Concasser le chocolat en morceaux et le mettre avec le beurre. Faire fondre au micro-onde  
Mettre les œufs et le sucre dans un saladier et mélanger jusqu'à blanchiment de la pâte  
Verser la farine et mélanger à nouveau  
Ajouter le sucre vanillé, le chocolat et beurre fondu et la noix de coco et mélanger le tout  
Mettre la préparation dans des moules individuels et enfourner pendant 10 minutes à 190°C

**Bon appétit !**

**Recette proposée par Muriel.  
(AM d'Epieds-en-Beauce)**

# A vos agendas !!

## Septembre 2019

### Le projet « Médiation animale » avec Florent

#### Sur inscription

L'année 2019-2020 sera ponctuée de matinées avec Florent et ses animaux. Au rythme d'environ une fois par mois, de 10h à 11h, à raison de 8 assistantes maternelles par séance, nous commencerons par les communes de Villerrmain, Epieds-en-Beauce, Binas et Ouzouer-le-Marché.

### Projet « Carnet de comptines »

#### Sur toutes les matinées

Nous remercions Cléa pour le don de petit cahier et la proposition de réaliser un carnet de comptines. Chaque enfant aura son cahier et nous y colleons les comptines chantées au RAM. Les enfants l'illustreront de dessins.

### Maison de retraite

Lundi 30 sept- de 10h à 11h30

Direction la maison de retraite « Les Epis d'Or » d'Ouzouer-le-Marché pour une matinée en musique.

## Octobre 2019

### Semaine du goût

Du 7 au 11 oct

Rendez-vous à Binas et à Epieds-en-Beauce pour faire vibrer



### Félicitation !

Charlotte (AM de Villerrmain) est récemment diplômée du CAP petite enfance. Bravo Charlotte !

## Association 123 premiers pas



N'hésitez pas à faire partager et à contacter l'association 123 premiers pas pour connaître leurs actions ! Et surtout à transmettre aux parents les coordonnées !

La page facebook : [undeuxtroispremierspas](https://www.facebook.com/undeuxtroispremierspas)  
Le mail : [association123premierspas@outlook.fr](mailto:association123premierspas@outlook.fr)  
Tel : Maddy (présidente) 06.63.96.70.79  
Stéphanie (renseignements) 06.85.13.92.17

RETROUVEZ-NOUS SUR  
LE WEB !

[ccterresduvaldeloire.fr](http://ccterresduvaldeloire.fr)

vos papilles et celles des enfants. Sur quel thème ? Il nous faudra le déterminer, n'hésitez pas à partager vos idées.

### Cueillette de pommes

Jeudi 10 oct—à partir de 10h

Retrouvons-nous à Mareau-aux-Près pour une cueillette et une dégustation de pommes sous toutes leurs formes.

### Soirée échanges de pratique

Jeudi 10 oct—de 19h à 21h

L'aménagement de l'espace sera au cœur de nos échanges. Comment aménager pour recevoir les parents ? Permettre aux enfants de jouer et se sentir en sécurité ? Tout un programme à l'occasion de notre soirée, de 19h à 21h, à Ouzouer-le-Marché. C'est l'occasion de clôturer cette semaine du goût par le partage du repas !

## Novembre 2019

### Soirée des Assistantes maternelles

Jeudi 7 nov—à partir de 19h

Comme chaque année, une journée nationale des Assistantes maternelles vous est consacrée. Que pensez-vous de fêter cela l'occasion d'une soirée ?

### Conférence

Jeudi 21 nov—à 19h

Venez découvrir la conférence "Les émotions de l'enfant âgé de moins de 16 ans" animée par Céline Ledoux, psychologue. Rendez-vous le jeudi 21 novembre à 19 h, au Moulin Massot (face à La Fabrique), 5 rue des Mauves, Meung-sur-Loire. Soirée proposée en partenariat avec la médiathèque de Meung-sur-Loire.

## Décembre 2019

### Soirée journal

Jeudi 12 dec—de 19h à 22h

Vous avez des idées ? n'hésitez pas à les proposer par mail ou aux animations ! Vous avez envie de venir à la soirée ? Partage de repas et de plaisir seront au rendez-vous. Alors n'hésitez pas à venir à Epieds-en-Beauce !

### Fête de fin d'année

Jeudi 19 dec—à partir de 9h30

En route pour Baccon où nous allons rejoindre vos collègues. Au programme travaux manuels jusqu'à 10h30 puis encas partagé.

### Maison de retraite

Vendredi 20 dec- de 10 à 11h30

Direction la maison de retraite « Les Epis d'Or » d'Ouzouer-le-Marché pour une matinée spéciale Noël.

## ZOOM SUR...

### RACONTE MOI UN LIVRE

Quel livre a gagné cette année ?

Pour le RAM Frim'Ouz, c'est le livre « Doudou, où es-tu ? » qui est arrivé premier avec 26/46 votes.

Sur l'ensemble du Loir-et-Cher, C'est également « Doudou, Où es-tu ? » qui a remporté le plus de voix avec 534 votes. Le livre « Vive la fête » est arrivé deuxième avec 313 votes. Enfin le livre « Le livre des j'aime » a remporté 221 votes.



**Vacances Scolaires**

Horaires : 9h à 11h30

**RAM Fermé**

<p><b>Les Locaux :</b></p> <p><u>Baccon</u> : Salle des Fêtes - rue de Mocquesouris  <u>Binas</u> : Foyer - Place Saint-Maurice  <u>Charsonville</u> : Salle des Fêtes - 5 rue Moulin  <u>Coulmiers</u> : Salle des Fêtes - rue Blé d'Or  <u>Cravant</u> : Salle des Loisirs - 54 rue Nationale  <u>Epieds-en-Beauce</u> : Salle Jeanne d'Arc - rue F. Gaumet  <u>Ouzouer-le-Marché</u> : Salle des Fêtes - place du Souvenir  <u>Motricité O-le-M</u> : à l'école maternelle  <u>Verdes</u> : Salle de la Garderie - 8 rue de la Motte  <u>Villermain</u> : A confirmer soit Salle du conseil ou des fêtes</p>	<p><b>Légende :</b></p> <p> Motricité</p> <p> Bibliothèque</p> <p> Médiation animale (sur inscription)</p> <p> Eveil musical ou "musique"</p> <p>Sur les <u>Communes soulignées en italique</u>, vous serez accueillies par Edwige (Baccon/Coulmiers) où Amélie (Cravant).</p>
---	--

		Septembre 19	Octobre 19			Novembre 19	Décembre 19		
1	D		M	Epieds-en-Beauce	1	V	FERIE	D	
2	L		M		2	S	FERIE	L	Ouzouer-le-Marché
3	M	Epieds-en-Beauce	J	Baccon	3	D	FERIE	M	Epieds-en-Beauce <i>Cravant</i>
4	M		V		4	L	Binas	M	
5	J		S		5	M	Epieds-en-Beauce	J	Coulmiers <i>Soirée journal</i>
6	V		D		6	M		V	
7	S		L	Binas	7	J	Coulmiers ( <i>matin étoile</i> ) <i>Soirée des Ass'Mat'</i>	S	
8	D		M	Epieds-en-B <i>Coulmiers</i>	8	V		D	
9	L	Ouzouer-le-Marché	M		9	S	FERIE	L	Charsonville
10	M	Verdes	J	<i>Pommes</i> <i>soirée échanges de pratiques</i>	10	D	FERIE	M	Bibliothèque O-le-M <i>Baccon</i>
11	M		V		11	L	FERIE	M	
12	J	Coulmiers	S		12	M	Villermain	J	
13	V		D		13	M		V	
14	S		L		14	J		S	
15	D		M	Ouzouer-le-Marché	15	V		D	
16	L	Ouzouer-le-Marché	M		16	S		L	Ouzouer-le-Marché
17	M	Epieds-en-Beauce	J		17	D		M	Epieds-en-Beauce
18	M		V		18	L	Ouzouer-le-Marché	M	
19	J		S		19	M	Verdes <i>Cravant</i>	J	Fête de fin d'année
20	V		D		20	M		V	Maison de retraite O-le-M
21	S		L		21	J	<i>Conférence Meungs/Loire</i>	S	
22	D		M		22	V		D	
23	L	Villermain	M		23	S		L	
24	M	Epieds-en-Beauce <i>Cravant</i>	J		24	D		M	
25	M		V		25	L	Ouzouer-le-Marché	M	
26	J		S		26	M	Epieds-en-Beauce <i>Baccon (matin arc-en-ciel)</i>	J	
27	V		D		27	M		V	
28	S		L		28	J		S	
29	D		M		29	V		D	
30	L	Maison de retraite Ouzouer-le-M	M		30	S		L	
31			J		31			M	